

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 6
- votants : 10

L'an deux mille seize
le premier avril à dix-huit heures et trente minutes
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. Xavier DENEUFCOURG, Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2016.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise FRÉNAUX, Virginie LARSONNIER, Catherine VINCENT, Marc COUDEVILLE, Xavier DENEUFCOURG, Paul LETREUILLE.

Pouvoirs : Julie DENEUFCOURG à Françoise FRENAUX, Vincent BAUQUET à Paul LETREUILLE, Pascal HENNION à Catherine VINCENT et Wilfred WAGNER à Virginie LARSONNIER.

Absents excusés : Romain FRELIER, Julie DENEUFCOURG, Pascal HENNION et Wilfred WAGNER.

Secrétaire de séance : Virginie LARSONNIER.

oooo ooooo

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental. L'unanimité des membres présents acceptent cet ajout.

1) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015. N° 6/2016

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2015 et sort de la salle. Il laisse la parole à Mme Françoise FRENAUX.

Le Compte Administratif 2015 de la Commune laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 243 313,97 €
 - Recettes : 393 759,27 €
 - Soit un excédent de fonctionnement de 150 445,30 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 274 857,09 €
 - Recettes : 354 786,34 €
 - Soit un excédent d'investissement de 79 929,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 9 voix pour et 1 abstention, le Compte Administratif 2015 et constate la conformité des résultats avec le Compte de Gestion 2015 adressé par Mme le Receveur Municipal.

Mme Françoise FRENAUX invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du Compte Administratif par les élus à l'unanimité.

2) AFFECTATION DES RESULTATS. N° 7/2016

Résultat de clôture de l'exercice 2015 :

- Investissement : Excédent de financement 79 929,25 €
- Fonctionnement : Excédent de financement 150 445,30 €

Compte tenu de ces éléments, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2016, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

- Investissement : Article 001 : Excédent d'investissement 79 929,25 €
- Fonctionnement : Article 002 : Excédent de fonctionnement 150 445,30 €

3) VOTE DES TAXES LOCALES. N° 8/2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas relever les taux 2016.

- Taxe d'habitation : 30 176,00 € (9,91 %)
- Foncier bâti : 37 842,00 € (22,13%)
- Foncier non bâti : 24 462,00 € (54,24 %)

Ce qui représente un produit fiscal de 92 480,00 €.

4) BUDGET PRIMITIF 2016. N° 9/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif pour l'année 2016 présenté par Monsieur le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ↳ Section de fonctionnement : 379 432,00 €
- ↳ Section d'investissement : 252 642,00 €

5) ACQUISITION PARCELLES RUE DU MOULIN. N° 10/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'acquérir de Monsieur Jean FRÉNAUX moyennant le prix de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125 000 €) l'immeuble ci-après désigné :
Un corps de ferme en briques et pierre à rénover, toiture en tuiles, situé 1, rue du Moulin, comprenant : une cuisine, deux chambres, une salle de bains, WC, arrière cuisine, dépendances, cadastré :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
C	847	1 rue du Moulin		0	09	42
C	1173	Le Village		0	07	31
			TOTAL	0	16	73

La commune de Montiers supportera tous les frais liés à cette acquisition.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à ces transactions aux charges et conditions qu'il jugera convenables.

6) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL. N° 11/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour :

- L'acquisition du corps de ferme rue du Moulin en vue de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles
- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

7) QUESTIONS DIVERSES.

- a) Chasse aux œufs : organisée par le Comité des fêtes, qui se déroulera demain à 15h
- b) SIA le Moulin : Monsieur le Maire explique avoir assisté à une réunion avec Monsieur Rabussier, Président du SIA, reçus par Monsieur Patrice FONTAINE pour l'attribution d'une subvention ; un emprunt va très certainement être envisagé pour terminer les travaux (la tranche de Pronleroy en 2016 et Montiers en 2017). La compétence du syndicat d'assainissement va être transférée à la Communauté de Communes du Plateau Picard au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 20h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2016 a comporté six délibérations.

1	Présentation et vote du Compte Administratif 2015 – Approbation du Compte de Gestion 2015	Délibération 6/2016
2	Affectation des résultats	Délibération 7/2016
3	Vote des taxes locales	Délibération 8/2016
4	Budget Primitif 2016	Délibération 9/2016
5	Acquisition parcelles rue du Moulin	Délibération 10/2016
6	Demande de subventions au Conseil Départemental	Délibération 11/2016